



FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

(Art R414-23 – I à III du code de l'environnement)



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 11 : « où trouver l'information sur Natura 2000 ? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, de vérifier l'absence de toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Un guide méthodologique « Evaluation des Incidences Natura 2000 » est à votre disposition sur le site internet de la Préfecture de Vendée :

http://www.vendee.pref.gouv.fr/sections/thematiques/environnement/natura_2000/

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : [Syndicat Mixte Bassin du Lay](#)

Commune et département:

Adresse : [5 rue Hervé de Mareuil 85320](#)

[Mareuil-sur-Lay-Dissais](#)

Téléphone : Fax :

Email : j.lowenbruck@bassindulay.fr

Nom du projet : Création de la digue des Rouillères et
recul de la digue de la Belle Henriette

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 met en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, liste de la Préfecture Maritime Atlantique et 2 listes locales; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe 1 du présent formulaire.

- Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée
- Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :
- Liste nationale : item n° 20, 21, 25
 - Liste Préfecture Maritime Atlantique : item n°
 - Liste locale 1er décret : item n°
 - Liste locale 2e décret : item n°

ETAPE 1

Mon projet et NATURA 2000

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemples : canalisation d'eau, création d'un pont, manifestation sportive ou culturelle (à préciser : piétons, VTT...), mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, , etc...).

Création ex nihilo de la digue des Rouillères et recul de la digue de la Belle Henriette (destruction de l'existant et remontage du parement béton en recul de la réserve)

b. Localisation et cartographie

Joindre une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la (des) commune(s) : La Tranche-sur-Mer N° Département : 85
 Lieu-dit : Réserve Naturelle Nationale de la Casse de la Belle Henriette

En site(s) Natura 2000
 n° de site(s) : FR.....5400446.....
 n° de site(s) : FR.....5410100.....

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?
 A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR52----)
 A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR52----)
 ...

Lien internet : <http://www.geoportail.fr>

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

1-Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

temporaire (ex : phase chantier)
 < 100 m² de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)
 de 100 à < 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

permanente :
 < 100 m² de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)
 de 100 à < 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

Surface totale :
 < 100 m² de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)
 de 100 à < 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

2- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

3- Nombre de participants : Nombre de spectateurs :

4- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, balisage de manifestations, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.
 Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

[La digue des Rouillères nécessite l'aménagement d'un chemin d'entretien \(déjà existant en partie\) et de rampes d'accès pour engins d'entretien \(tracteurs\).](#)
[Les parcelles de stockage en phase travaux seront situées hors milieux naturels \(parking de l'avenue des Bouchots et station d'épuration\)](#)

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

1- Projet, manifestation :
 diurne
 nocturne

2- Durée précise si connue : (jours, mois)
 Ou durée approximative en cochant la case correspondante :
 < 1 mois de 1 an à < 5 ans
 1 mois à < 1 an permanent

3- Période ou date précise si connue :
 (de tel mois à tel mois)
 Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :
 Printemps Automne
 Été Hiver

- 4- Fréquence :
- unique chaque année
- chaque mois autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

[Se référer au chapitre "Incidences temporaires sur le milieu physique" du dossier d'autorisation loi sur l'eau \(pièce II\)](#)

.....

.....

.....

.....

.....

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : env. 6 M.€..... (en TTC)
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 € de 20 000 € à < 100 000 €
- de 5 000 à < 20 000 € > à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Prélèvements d'eau
- Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)
-
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Déchets consécutifs à une manifestation (ex : signalétique, déchets plastique...)
- Piétinements
- Bruits
- Autres incidences

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :
 Zone couvrant env. 100 m autour des digues, incluant les milieux naturels de la RNN mais excluant
 les zones hors Natura 2000 tels que campings, habitations, voiries, etc.

.....

Conclusions ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »
 Oui . Il est nécessaire de compléter les parties suivantes

ETAPE 2

Incidence(s) potentielle(s) de mon projet

1- Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

2-1-1- USAGES des espaces terrestres ou marins :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Prairie de pâturage / fauche
 Culture (à préciser) :
 Chasse
 Pêche
 Conchyliculture
 Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
 Sylviculture
 Plage / Dune
 Perturbations diverses (inondation, incendie...)
 Construite (ex : parking) :
 Non naturelle (ex : dépôt) :
 Autre (préciser l'usage) :
 Aucun

Commentaires :

Grande majorité de la zone d'influence située en RNN, non accessible au public

2-1-2 - MILIEUX NATURELS ET ESPECES présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Définitions :

Le Document d'Objectifs (DOCOB) définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COPIL). Il est validé par le préfet.

Espèce d'intérêt communautaire (Définition juridique) :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propres à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un * dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

Etat de conservation :

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

Lien internet :

http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=537

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse		
	Pelouse semi-boisée		
	Lande		
	Autre :.....		
Milieux forestiers	Forêt de résineux		
	Forêt de feuillus		
	Forêt mixte		
	Plantation		
	Autre :.....		

Milieux rocheux	Falaise		
	Affleurement rocheux		
	Grotte		
	Éboulis		
	Bloc		
	Autre :		
Zones humides	Fossé		
	Cours d'eau		
	Étang		
	Tourbière		
	Gravière		
	Prairie humide		
	Autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaise et récif		
	Grotte		
	Herbier		
	Plage et banc de sable	X	1210-1
	Dune	X	2130-2*
	Vasière	X	1330
	Lagune	X	1150-1*
Autre type de milieu	Autre :		
	Tunnel		
	Autre :		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE : (cf : annexe 2 du présent formulaire)

Cf chapitre III.1.2.6. Incidences temporaires sur le réseau Natura 2000 - Pièce II de l'Autorisation environnementale

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			

Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

- Photo 1 : Cf. Chapitre II.2.2.2. Habitats : photos des habitats et planche photo de localisation
- Photo 2 :
- Photo 3 :
- Photo 4 :
- Photo 5 :
- Photo 6 :

2- Incidences potentielles du projet

On pourra se référer au tableau de synthèse des incidences potentielles des différents types d’activités avec exemples (cf : Guide méthodologique)

Exemples : retournement de prairie, manifestation, sentier de randonnée, construction.....

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d’habitat (= milieu naturel) ou habitat d’espèce (type d’habitat et surface) :

- Réversible
- Irréversible

.....
 3 063 m² de dune grise impactés
 4 036 m² de lagune côtière impactés

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- Réversible
- Irréversible

.....

.....

.....

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

- Réversible
- Irréversible

..... Destruction de 3.063 m² d'habitat de repos du Pélobate cultripède (dune grise)

.....

.....

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés :

- Non
- Oui

A préciser : Ensemble des travaux liés au système d'endiguement sur la RNN de la Casse de la Belle
 Henrette. Les surfaces dégradées tiennent compte de travaux ayant été réalisés dans
 l'urgence et devant être régularisés en termes de compensation

Conclusions ETAPE 2

Ces incidences potentielles présentent-elles des effets significatifs (rappel : projet pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du site) ?

- Non. Vous pouvez passer à la partie 6 « Conclusions générales »
- Oui . Il est nécessaire de compléter la partie suivante

ETAPE 3 - Effets significatifs

Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences (dégradation, perturbation ...)

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou supprimer les effets (ex : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives...)

- Exposé argumenté des mesures :

..... Se référer à la partie IV page 297 et suivantes du dossier loi sur l'eau (pièce II - autorisation)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

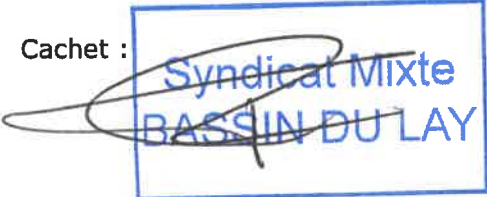
A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il toujours susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables pendant ou après sa réalisation, ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre (voir le guide méthodologique). Le projet ne pourra être autorisé que sous réserve de respecter des conditions particulières. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

<p>A (lieu) : <i>Nareuil sur Lay</i></p> <p>Le (date) : <i>11/10/2011</i></p>	<p>Signature :</p> <p>Cachet : </p>
---	--

Nb : Rappel des pièces à joindre :

- Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

- Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence)
- Annexe 2 complétée

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.fr>

- Sur le site internet de la Préfecture de Vendée :

http://www.vendee.pref.gouv.fr/sections/thematiques/environnement/natura_2000/

- Sur le site internet de la DREAL des Pays de la Loire :

http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=259

- Sur le site Internet du Muséum National d'Histoire Naturelle :

<http://www.mnhn.fr>

- Sur le site Internet de l'Atelier Technique des Espaces Naturels :

<http://www.espaces-naturels.fr>

- Sur le site Internet du Conservatoire Botanique National de Brest :

<http://www.cbnbrest.fr>

- Sur le site Internet du Forum des marais atlantiques :

<http://www.forum-marais-atl.com>

- Sur le site Internet de l'Agence des Aires Marines Protégées :

<http://www.aires-marines.fr>

- Sur le site Internet de Géoportail :

<http://www.geoportail.fr>

- Sur le site Internet d'IFREMER :

<http://www.ifremer.fr>

- Sur le site Internet d'Information Publique Environnementale :

<http://www.toutsurenvironnement.fr>

ANNEXE 1 : Projets devant faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000

N° ITEM	Liste Nationale	Liste Préfecture Maritime Atlantique	1ère liste locale	2ème liste locale
1	Documents de planification soumis à évaluation environnementale	en cours	Travaux, aménagements réalisés en tout ou partie à l'intérieur ou à proximité d'un site (lotissement, camping, aire stationnement, affouillement)	en cours
2	Planification urbaine – Cartes communales		Servitudes de passage piétonnier sur le littoral en tout ou partie à l'intérieur ou à proximité d'un site	
3	Projets soumis à étude ou notice d'impact		Plans de gestion cours d'eau et programmes pluriannuels en tout ou partie à l'intérieur d'un site	
4	Projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau		Lutte chimique par l'emploi d'appâts empoisonnés contre les rats musqués et les ragondins	
5	Projets de création ou extension d'unités touristiques		Plantations ou lâchers d'espèces allochtones sur tout ou partie du site	
6	Schémas de structures des exploitations de cultures marines		Travaux de distribution ou transport d'énergie électrique en tout ou partie à l'intérieur d'un site (art 50)	
7	Documents départementaux de gestion de l'espace agricole et forestier		Construction, exploitation canalisations transport de gaz combustibles, hydrocarbures, produits chimiques à l'intérieur d'un site	
8	Travaux, constructions ou installations impactant les parcs nationaux, réserves naturelles, sites classés		Institution d'une servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement à l'intérieur d'un site	
9	Documents de gestion forestière en site Natura 2000		Zones de développement éolien	
10	Autorisation spéciale de coupe forestière en dehors d'un plan de gestion en site Natura 2000		Servitudes pour l'installation d'antennes relais téléphoniques à l'intérieur d'un site	
11	Coupes forestières soumises à autorisation spéciale en site Natura 2000		Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, installés sur le sol, soumis à déclaration en tout ou partie à l'intérieur d'un site	
12	Coupes de plantes aréneuses soumises à autorisation en site Natura 2000		Aménagement de châssis et serres de hauteur comprise entre 1,8m et 4m, et de surface inférieure à 2 000 m ² en tout ou partie à l'intérieur d'un site, ou à proximité immédiate	
13	Délimitations d'aires géographiques de production viticole en site Natura 2000		Nouveaux établissements d'activités physiques ou sportives soumis à déclaration proposant une activité utilisant des espaces, sites et itinéraires situés en tout ou partie à l'intérieur d'un site ou à proximité immédiate.	
14	Traitements aériens soumis à déclaration préalable (sauf cas d'urgence)		Manifestations sportives soumises à déclaration ou autorisation, rassemblant plus de 500 participants ou plus de 500 spectateurs, dès lors qu'elles se déroulent à l'intérieur d'un site, à l'exception des manifestations dont l'organisateur est signataire (auprès de la DDCS) d'une charte locale pour l'organisation des manifestations sportives dans le milieu naturel. Les manifestations sportives soumises à autorisation au titre des articles R331-18 à R331-34 du code du sport, les manifestations de véhicules terrestres à moteur organisées sur les voies ouvertes à la circulation publiques, dès lors qu'elles se déroulent sur tout ou partie d'un site ou à proximité immédiate	
15	Délimitation des zones de lutte contre les moustiques		Plan départementaux : des espaces, sites et itinéraires de sports de nature (PDESI); des itinéraires de randonnée motorisée (PDIRM); des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), s'il n'est pas inclus dans le PDESI.	
16	Exploitation de carrières soumise à déclaration en site Natura 2000		I.C.P.E. soumises à déclaration incluses dans le périmètre d'un site ou lorsque les parcelles d'épandage sont, pour tout ou partie situées à proximité d'un site dès lors qu'un risque potentiel de pollution est avéré (ex : ruissellement)	

N° ITEM	Liste Nationale	Liste Préfecture Maritime Atlantique	1ère liste locale	2ème liste locale
17	Stations de transit de produits minéraux en site Natura 2000		Fouilles archéologiques en tout ou partie à l'intérieur d'un site	
18	Déchèteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits bruts et apportés par les usagers en site Natura 2000		Hélistations ou hélisurfaces lorsqu'elles sont incluses dans le périmètre d'un site ou à moins de 2 km d'une Z.P.S.	
19	Travaux prévus dans la procédure d'arrêt de travaux miniers soumises à déclaration en site Natura 2000		Aires d'envol et atterrissage ULM, mongolfières, hydravions, planeurs lorsqu'elles sont incluses dans le périmètre d'un site ou à moins de 2 km d'une Z.P.S.	
20	Stockage ou dépôt des déchets inertes soumis à autorisation en site Natura 2000		Pratiques de voltiges aériennes lorsqu'elles sont incluses dans le périmètre d'un site ou à moins de 2 km d'une Z.P.S.	
21	Occupation d'une dépendance du Domaine Public soumise à autorisation en site Natura 2000		Aires de pratique de l'aéromodélisme soumises à déclaration dans tout ou partie d'un site	
22	Manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration, dont le budget est supérieur à 100 000 € ou donnant lieu à la délivrance d'un titre international ou national		Circulation et stationnement des véhicules terrestres à moteur, autres que les véhicules de secours, de police et d'exploitation sur le domaine public maritime, et soumis à autorisation	
23	Homologation de circuits (sports)		Boisements à l'intérieur d'un site	
24	Manifestations sportives à moteur soumises à autorisation		Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie	
25	Rassemblements festifs à caractère musical soumis à déclaration		Schéma régional climat-air-énergie	
26	Manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but non lucratif soumises à déclaration		Plan de prévention des risques naturels prévisibles	
27	Manifestations nautiques en mer soumises à déclaration dont le budget est supérieur à 100 000 € ou concernant des engins motorisés ou donnant lieu à délivrance d'un titre international ou national			
28	Manifestation aériennes de grande importance soumises à autorisation			
29	Installations classées soumises à enregistrement en site Natura 2000			

URBANISME
 EAU
 AGRICULTURE
 ENVIRONNEMENT
 Domaine Public – Autres aménagements

FORET
 MARITIME
 SPORTIF – CULTUREL

ANNEXE 2**Fiches simplifiées des documents d'objectifs
sites Natura 2000 en Vendée**

- 2-1 : Marais Breton et Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts**
- 2-2 : Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu**
- 2-3 : Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay**
- 2-4 : Dunes, forêt et marais d'Olonne**
- 2-5 : Marais de Talmont et zones littorales entre Les Sables et Jard-sur-Mer**
- 2-6 : Forêt de Mervent – Vouvant et ses abords**
- 2-7 : Marais Poitevin**
- 2-8 : Cavités à chiroptères de St Michel le Cloucq et Pissotte**
- 2-9 : Estuaire de la Loire – Sud Baie de Bourgneuf**
- 2-10 : Plateau rocheux de l'Ile d'Yeu**
- 2-11 : Plaine calcaire du Sud Vendée**
- 2-12 : Estuaire de la Loire – Baie de Bourgneuf**
- 2-13 : Secteur marin de l'Ile d'Yeu jusqu'au continent**
- 2-14 : Plaine de Niort Nord-Ouest**
- 2-15 : Pertuis charentais**
- 2-16 : Plateau de Rochebonne**